

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT,
Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA, représenté par M. Michel CONTE
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS
M. Jean- François PEUMERY,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN



Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 10

Objet : Marché relatif au déploiement d'un service régulier local de transport public sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 avril 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33,40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que l'article 77 relatif aux marchés à bons de commande ;

Vu la délibération n°2012-04-03, du Conseil communautaire du 11 avril 2012, relative au programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014-12-26, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, relative à la demande de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu la délibération n°2015/060, du conseil du STIF du 11 février 2015, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une desserte de niveau local ;

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus approuvé en 2012, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) ont inscrit le projet visant à « **améliorer la desserte en transports collectifs de la commune des Loges-en-Josas** ».

Le projet de desserte bus retenu par les élus a pour ambition :

d'assurer aux salariés de la zone d'activités implantée sur la commune des Loges-en-Josas ainsi qu'aux habitants de la commune un rabattement efficace vers la gare du Petit-Jouy-Les-Loges, gare du réseau ferré la plus proche ;

de créer une liaison bus entre la zone d'activités des Loges-en-Josas (45 entreprises, 700 salariés environ) et la zone d'activités implantée sur la commune de Buc (250 entreprises, 8000 salariés environ), située à moins d'un kilomètre;

- d'assurer un rabattement vers le réseau de lignes régulières SAVAC.

Les élus de Versailles Grand Parc ont validé la mise en place d'un service régulier local de transport (SRL) dont l'exploitation sera confiée à un prestataire.

Les principales missions attendues dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- L'exploitation technique et commerciale du service dans le respect des itinéraires et des horaires fixés par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- La mise à disposition moyens nécessaires à l'exécution du service ;
- L'entretien préventif et curatif des véhicules ;
- La gestion commerciale du service ;
- La gestion des relations avec les usagers (traitement efficace des demandes formulées par les usagers...) ;
- La gestion du personnel affecté à l'exploitation du service ;
- La gestion de la régie de recettes publiques ;
- L'information et le conseil à la collectivité particulièrement en matière de comptes rendus et d'analyse du service rendu, de proposition d'amélioration de l'offre de transport, d'information de l'évolution juridique et technique de la profession ;

Un appel d'offres ouvert a été lancé en date du 13 janvier 2015 pour une remise des offres le 2 mars 2015.

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 25 mars 2015 a retenu l'offre de l'entreprise SAVAC correspondant à la solution de base « Véhicules thermiques », pour un montant estimatif annuel de 223 874 € HT, soit 246 261 € TTC.

Ce montant est décomposé de la manière suivante : montant global et forfaitaire de 2012 914 € HT, soit 234 205 € TTC, ainsi qu'un montant estimatif de 10 960 € HT, soit 12 056 € TTC.

En conséquence, la décision suivante est soumise à votre adoption :

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes du marché relatif au déploiement d'un service régulier local de transport public sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit marché et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6247 « transports collectifs », fonction 815 « transport urbains » ».*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 10 avril 2015.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

